



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt**



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023

DRAAF DES PAYS DE LA LOIRE





Annick BAILLE
directrice régionale

La DRAAF a maintenu en 2023 un haut niveau d'activité pour accompagner les secteurs agricole, agroalimentaire et forestier, qui ont traversé des crises.

La filière avicole a terminé l'année sur une note positive avec le déploiement de la vaccination des canards. Les premiers résultats sont encourageants.

En outre, les dispositifs de soutien aux producteurs et aux filières ont été mis en oeuvre tout au long de l'année, en particulier dans le cadre de France 2030. Les indemnisations sanitaires ont été déployées grâce à la mobilisation active de tous les services en région et en départements.

Dans le secteur forestier, après les incendies destructeurs de 2022, la DRAAF a construit, avec les professionnels et les préfets de départements, le dispositif réglementaire régional de prévention, qui n'a heureusement pas eu à être activé en 2023.

Par ailleurs, la DRAAF a contribué au schéma régional de gestion sylvicole porté par le Centre régional de la propriété forestière, portant sur la gestion durable de la forêt privée ligérienne, approuvé en fin d'année.

En matière de qualité de l'eau, un important travail a été conduit conjointement avec la DREAL pour préparer le 7^{ème} programme d'actions régional "nitrates", qui est à la signature du Préfet.

L'année 2023 a été tournée vers l'avenir, au travers de réflexions et constructions de programmations pluriannuelles.

Les travaux de concertation régionale sur le pacte et la loi d'orientation et d'avenir agricole ont été conduits et les contributions transmises au niveau national.

Dans la continuité, à la demande du ministre, la DRAAF a construit en associant les directions départementales et les opérateurs de l'État, un plan d'action pluriannuel territorial de l'État en région dans les domaines de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt pour les quatre années à venir.

Dans le domaine de l'enseignement, la DRAAF a fait évaluer le projet régional de l'enseignement agricole 2018-2022. Le comité régional de l'enseignement agricole a approuvé la programmation 2024-2027.

En matière d'organisation territoriale de l'État, le centre de prestations comptables mutualisé, historiquement placé sous la responsabilité de la DRAAF, a été transféré au nouveau centre de gestion financière (CGF) rattaché à la DRFIP. Une mission de coordination Chorus entre les 18 services prescripteurs de l'État et le CGF reste assurée par la DRAAF. L'accompagnement des Secrétariats généraux communs département a été poursuivi.

Les agents de la DRAAF se sont pleinement investis dans la déclinaison des politiques publiques du ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire, afin de contribuer au développement durable des filières de notre région.

ACCOMPAGNER LA MODERNISATION ET LA STRUCTURATION DES FILIÈRES AGRICOLES ET AGROALIMENTAIRES

Soutenir les filières agricoles

Le soutien à la filière bio

La DRAAF a soutenu financièrement des actions d'accompagnement des producteurs en agriculture biologique pour répondre à la restauration hors domicile (identification de la demande, calibrage de la réponse, planification, communication locale), et des actions d'accompagnement des collectivités pour atteindre les objectifs de la loi EGALIM de 20% de produits provenant de l'agriculture biologique en restauration collective.



L'indemnisation de la crise de la grippe aviaire

La DRAAF a instruit en 2023, pour le compte de FranceAgriMer, des dossiers d'aide en faveur des entreprises touchées par l'épizootie d'influenza aviaire de 2022. 29 millions € ont ainsi pu être versés à des entreprises de services et d'abattage de la filière volailles et 57,4 millions € l'ont été en faveur

des entreprises du maillon régional accoupage et sélection (soit plus de la moitié de l'enveloppe nationale).

Le suivi de la filière viticole

La DRAAF organise chaque année les réunions du conseil de bassin viticole, présidées par le Préfet de région Pays de la Loire et préfet du bassin viticole Val de Loire. Des moments d'échanges privilégiés entre les professionnels de tous les maillons de la filière viticole et l'administration.

Le service territorial FranceAgriMer de la DRAAF a instruit, comme chaque année, les appels à projets de l'organisation commune de marché (OCM) vitivinicole, en faveur de la restructuration du vignoble (514 dossiers pour environ 5 millions € d'aides) et en faveur des investissements en exploitations viticoles (137 dossiers pour environ 5 millions € d'aides). Afin d'inciter aux investissements moins impactants sur l'environnement, une nouvelle bonification de 5 % pour ces investissements a vu le jour en 2023.

Préserver le foncier agricole et en faciliter l'accès

Le contrôle des structures d'exploitation agricole

La DRAAF organise la mise en œuvre du contrôle des structures au niveau régional avec l'appui des directions départementales des territoires (et de la mer) (DDT(M)).

Ce contrôle, traduit par une décision d'attribution pour tout repreneur de parcelles agricoles, vise à favoriser l'accès au foncier des futurs agriculteurs, à consolider les exploitations jusqu'à atteindre une dimension économique viable, et à promouvoir les systèmes de productions agrobiologiques.

Plus de 2700 dossiers ont été déposés en 2023, dont 23 % ont fait l'objet de concurrences.

La régulation de l'accès au foncier agricole

La loi du 23 décembre 2021 visant à assurer la régulation de l'accès au foncier agricole au travers de structures sociétaires, dite "loi Sempastous", est entrée en application en 2023.

Elle introduit un contrôle des prises de participation dans les sociétés possédant ou exploitant du

foncier agricole, en cas de prise de contrôle supérieures à 40% et de surfaces agricoles détenues supérieures à 150 ha. Ces sociétés peuvent être amenées en compensation à libérer des terres pour favoriser des installations ou des consolidations d'exploitations. La DRAAF apporte un appui aux DDT(M), autorités compétentes, et à la SAFER des Pays de la Loire, chargée de l'instruction.

La DRAAF, commissaire du gouvernement, assure un contrôle de l'activité et du fonctionnement de la SAFER des Pays de la Loire, qui met en œuvre des stratégies de portage foncier en milieu rural et périurbain pour un développement territorial durable et d'intérêt général.



FORMER LES NOUVELLES GÉNÉRATIONS ET ASSURER LE RENOUVELLEMENT DANS LES MÉTIERS DE L'AGRICULTURE

Animer et accompagner le dispositif d'installation des jeunes agriculteurs

Une mission partagée avec la Région

Depuis le 1^{er} janvier 2023, la mise en œuvre de la politique d'installation-transmission est partagée entre l'État et la Région : la collectivité est désormais autorité de gestion de la dotation jeune agriculteur (DJA) et la DRAAF conserve la gestion de la préparation des candidats à l'installation.

Cet accompagnement des candidats, confié à la chambre d'agriculture des Pays de la Loire labellisée Point Accueil Installation (PAI) et Centre d'Élaboration des Plans de Professionnalisation Personnalisés (CEPPP), permet de conforter les compétences des candidats et de finaliser leurs projets d'installation.

En 2023, le nombre de personnes accueillies par le PAI (près de 1400) et par le CEPPP (plus de 600) est en léger recul, après un regain d'intérêt pour les

métiers de l'agriculture post-crise de la COVID.

L'action spécifique de la DRAAF

La DRAAF finance également l'accompagnement post-installation des nouveaux installés, ainsi que le diagnostic d'exploitation à céder et le conseil en stratégie de transmission en faveur des futurs cédants (82 bénéficiaires en 2023 pour un montant d'aide de plus de 100 000 €).

Un soutien de près de 400 000 € est par ailleurs affecté aux actions de communication et de promotion sur la diversité des métiers de l'agriculture, menées par les organisations professionnelles. Au total, l'enveloppe consacrée au financement de la politique régionale s'élève à 1,2 million €.

Enfin, 2023 reste marquée par la large concertation des acteurs de l'installation-transmission pour l'élaboration du Pacte et la Loi d'Orientation et d'Avenir agricole (PLOAA) pour la reconquête de la souveraineté alimentaire française.



Renforcer l'attractivité de l'enseignement agricole

L'accueil des jeunes et des adultes en formation

L'enseignement agricole ligérien a accueilli en 2023 près de 23 000 jeunes en formation dont 25% en apprentissage, et a dispensé 800 000 heures de formations continues.



La rentrée 2023 a vu une hausse importante des effectifs en classes de collège (4^{ème} - 3^{ème}), ainsi que dans la filière production agricole (+3 %).

L'attractivité des formations et des métiers de l'agriculture

3000 collégiens ont été sensibilisés à la palette des métiers et formations, grâce aux actions du projet régional de communication à destination des publics scolaires.

Une table ronde "*Être éleveur fait-il toujours rêver les jeunes ?*", organisée par la DRAAF au salon Tech & Élevage à La Roche/Yon a également permis de croiser les regards de jeunes en formation et de jeunes installés dans les métiers de l'élevage.

Casser les stéréotypes sur l'agriculture, adapter les modèles technico-économiques aux transitions agro-écologiques

Ce sont les priorités exprimées par des jeunes en formation associés à la construction du PLOAA à l'initiative de la DRAAF.

Accompagnés par des étudiants ingénieurs et vétérinaires de l'École supérieure d'agriculture d'Angers et d'ONIRIS Nantes, 60 jeunes, élèves, étudiants et apprentis en formations à la production agricole ont travaillé collectivement pour faire émerger leurs représentations des métiers de l'agriculture au futur.

ASSURER LA SÉCURITÉ SANITAIRE ET PROMOUVOIR UNE ALIMENTATION DE QUALITÉ

Protéger les filières contre les maladies animales et végétales, les soutenir en situation de crise

Une surveillance et un suivi sanitaires renforcés

D'octobre à décembre 2023, plus de 5,5 millions de canards ont été vaccinés contre l'influenza aviaire hautement pathogène (IAHP) par les vétérinaires sanitaires de la région.

L'épizootie a fait l'objet d'un suivi renforcé avec l'organisation de conférences bi-mensuelles entre la DRAAF, les directions départementales de la protection des populations et la profession agricole, permettant de maintenir la sensibilisation sur l'importance des mesures de biosécurité dans les élevages.

Les indemnisations sanitaires mises en place pour soutenir les filières touchées par l'IAHP se sont élevées à 69 millions €.



© Xavier Remongin / agriculture.gouv.fr

De son côté, la filière bovine aura été confrontée à l'apparition de la maladie hémorragique épizootique (MHE), mais de manière limitée avec 6 foyers.

Des foyers de maladies des végétaux émergents

Dans le secteur végétal, la région a connu plusieurs faits marquants :

- un premier foyer national du *Scircothrips Dorsalis*, un insecte qui s'attaque à plus de 200 espèces végétales,
- apparition du virus du fruit rugueux brun de la tomate,
- premiers foyers régionaux de flavescente dorée sur la vigne.

Tous ces organismes sont susceptibles d'engendrer de fortes baisses de production, ce qui implique la mise en oeuvre de moyens sanitaires rapidement sur les terrains concernés

La rapidité de l'action commence par un réseau d'observation efficace : plus de 3000 actions de surveillance ont pu être réalisées en lien avec les délégataires et les acteurs professionnels.

Protéger le consommateur, promouvoir une alimentation saine, durable et accessible à tous

Des contrôles sanitaires réguliers

Le concept "une seule santé" défend le principe que les santés humaine, animale, végétale et environnementale sont liées.

Les 400 contrôles liés au respect des règles d'utilisation des produits phytosanitaires, effectués par la DRAAF, visent ainsi à protéger en premier lieu la santé humaine, celles des utilisateurs, des riverains et des consommateurs, et à préserver l'eau, les milieux aquatiques et la biodiversité.

Plus particulièrement, une attention particulière est portée au suivi des abeilles mellifères, considérées comme sentinelle de l'environnement, via l'Observatoire des mortalités et des affaiblissements de l'abeille mellifère, soutenu financièrement par l'État.

La police sanitaire unique

S'agissant des règles de sécurité sanitaire des aliments, l'année 2023 a posé les bases de la police sanitaire unique. Les équipes des DDecPP ont réalisé plus de 4650 inspections et 6100 prélèvements.

35 projets alimentaires territoriaux

La DRAAF décline sur le territoire la politique nationale relative à une alimentation saine, durable et accessible à tous.

Elle finance les 35 projets alimentaires territoriaux (PAT), qui couvrent près de 84 % de la population et 75 % du territoire ligérien.

L'objectif est de permettre l'engagement et le développement d'actions concrètes, notamment dans le cadre ambitieux d'Egalim (50 % de produits sous signe de qualité officiel dont 20 % de bio, en restauration collective).



© Cheick Saidou / agriculture.gouv.fr

SOUTENIR LA TRANSITION AGRO-ÉCOLOGIQUE

Réduire l'impact environnemental des exploitations agricoles

71 millions € pour les mesures agro-environnementales et climatiques surfaciques en 2023

En 2023, l'État est redevenu autorité de gestion du FEADER pour les mesures agro- environnementales et climatiques.

Le financement conjoint de ces mesures avec des crédits FEADER, MASA et Agence de l'eau, vise à maintenir ou mettre en place des pratiques en faveur de la protection des captages d'eau sur 26 territoires, et de la biodiversité (Natura 2000) sur 28 territoires. Près de 1500 exploitations ont été concernées.

Révision du programme d'actions régional (PAR) nitrates

Suite à la publication des textes nationaux sur la mise en œuvre de la directive européenne "Nitrates", la concertation sur la révision du PAR nitrates a repris au premier semestre 2023.

Après les consultations officielles, le projet de 7^{ème} PAR nitrates a été soumis à la consultation du public en vue de son adoption.

Écophyto en action

L'année 2023 a été riche avec 19 nouveaux projets "30 000 fermes Écophyto" qui ont renouvelé un réseau régional désormais composé de 678 exploitations (dont 80 en émergence). De même ont eu lieu la 4^{ème} édition de la journée des animateurs Écophyto, le lancement du projet *Collig'EA* centré sur le transfert des résultats des collectifs d'agriculteurs et de l'expérimentation vers l'enseignement agricole, ainsi que la journée "*Mieux pulvériser, moins traiter !*" qui a rassemblé plus de 200 participants dont 150 élèves et étudiants.



© Pascal Xicluna / agriculture.gouv.fr

Le programme régional de développement agricole et rural des Pays de la Loire

La deuxième année de la programmation du programme régional de développement agricole et rural (PRDAR)

Le PRDAR est la déclinaison régionale du PNDAR, dont les deux objectifs principaux sont de contribuer à la souveraineté alimentaire et à la résilience des exploitations agricoles aux aléas économiques, climatiques, sanitaires, notamment via la transition agroécologique.

Il est mis en œuvre par la Chambre régionale d'agriculture et ses partenaires.

Les huit actions du PRDAR ligérien

Une subvention du CASDAR⁽¹⁾ d'environ 2,68 millions d'euros est accordée tous les ans pour la réalisation des huit actions élémentaires qui composent le PRDAR des Pays de la Loire.

Il contribue ainsi au renouvellement des générations en agriculture, à

l'adaptation au changement climatique et à son atténuation, à la diminution des intrants et la préservation de la biodiversité, à la structuration de filières alimentaires territoriales et au développement de l'agriculture biologique.

À travers ses différentes actions, le PRDAR contribue à la transition agroécologique des exploitations et des filières : projets d'expérimentations d'alternatives aux produits phytosanitaires, animation de réseaux d'agriculteurs qui mettent en place des aménagements favorables à la biodiversité (réseau ARBRE), diagnostics biodiversité et démarche bas carbone, animation de groupes de progrès et thématiques, accompagnement de projets alimentaires territoriaux, soutien à l'agriculture biologique...



© Pascal Xicluna / agriculture.gouv.fr

(1) CASDAR : Compte d'affectation spéciale "développement agricole et rural"

SOUTENIR LA TRANSITION AGRO-ÉCOLOGIQUE

Des acteurs de la transition agroécologique : les groupements d'intérêt économique et environnemental

Des collectifs d'agriculteurs

Les groupements d'intérêt économique et environnemental sont des collectifs d'agriculteurs engagés dans la transition agroécologique, reconnus par l'État, qui visent la triple performance écologique, économique et sociale des exploitations.

Les groupements reconnus reçoivent une subvention du ministère chargé de l'agriculture, pour la mise en œuvre d'un projet de trois ans, portant sur des thématiques variées : adaptation au changement climatique, biodiversité, autonomie alimentaire, structuration de filières...

Depuis 2015, 75 collectifs ont été accompagnés en Pays de la Loire avec une diversité de filières représentative de l'agriculture ligérienne : élevage bovin, ovin,

caprin, grandes cultures, maraîchage, viticulture, apiculture...

Le développement et la promotion du dispositif

En 2023, six nouveaux GIEE et 19 collectifs "Émergents" ont été retenus pour financer l'animation de leur projets.

Au total, 19 GIEE sont en activité en Pays de la Loire.

Des membres de ces GIEE ont pu témoigner de leur expérience dans le collectif dans une série de cinq podcasts "Concrètement l'agroécologie", réalisés dans un partenariat avec la Chambre d'agriculture des Pays de la Loire.



Préserver le puits de carbone forestier et gérer durablement les forêts

La prévention des incendies de forêt et la protection des forêts contre les incendies

Les incendies de forêts de l'été 2022 ayant dévasté plus de 2000 hectares en Pays de la Loire, le préfet de région a validé l'élaboration d'une stratégie interdépartementale de prévention des incendies de forêt.

L'arrêté cadre interdépartemental signé par les cinq préfets de département le 05 juillet 2023, relatif à la mise en place de mesures de prévention des incendies de forêt et de protection des forêts contre l'incendie en est la première pierre. Il permet de restreindre l'accès et les activités au sein et à proximité des forêts en fonction du risque incendie.



Le dispositif n'a pas eu à être activé en 2023 pour protéger les massifs forestiers.

La gestion durable de la forêt privée

Le schéma régional de gestion sylvicole a été signé par le ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire le 4 décembre 2023.



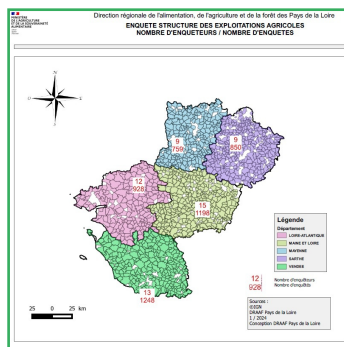
Élaboré par le Centre régional de la propriété forestière dans le cadre défini par le programme régional de la forêt et du bois, il traduit pour la forêt privée les objectifs d'une gestion durable.

Pour cela, au regard du contexte environnemental et forestier de la région, il définit les itinéraires sylvicoles par type de peuplement et les essences les plus appropriées.

PRODUIRE DE LA CONNAISSANCE AU SERVICE DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DES ACTEURS ÉCONOMIQUES

Connaître pour agir

Actualisation des données du recensement agricole 2020 grâce à l'enquête structure des exploitations agricoles



En Pays de la Loire, 58 enquêteurs interrogent près de 5000 exploitations pour connaître leurs caractéristiques, avec un accent sur les thématiques de gestion du sol, des machines et équipements, des vergers et de l'irrigation.

Les effectifs animaux sont collectés en amont pour les enquêtes "cheptel".

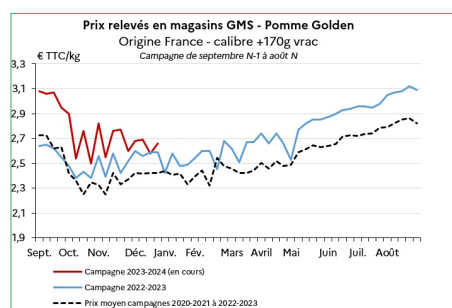
L'irrigation en 2020 fait l'objet d'une étude analytique détaillée.

(https://draaf.pays-de-la-loire.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/etudes_2023_ra2020_irrigation.pdf).

Conjoncture 2023 : hausse des prix relevés en GMS pour les fruits et légumes

Le réseau des nouvelles des marchés (RNM) relève les prix dans 150 grandes et moyennes surfaces (GMS). En Pays de la Loire 21 magasins sont enquêtés chaque semaine par les centres de Nantes et d'Angers-Tours.

Cette enquête constate les prix pratiqués pour les fruits & légumes et contribue à la transparence des marchés. Les prix relevés en 2023 atteignent des records.



Pour consulter l'ensemble des cotations réalisées par le RNM : <https://rnm.franceagrimer.fr/>

METTRE EN OEUVRE LES MOYENS DE L'ACTION DE LA DRAAF

Optimiser les moyens budgétaires, valoriser les compétences, participer à la modernisation de l'action publique

Le bilan budgétaire

Le budget réalisé en 2023 est de 65,153 millions € (dépenses d'interventions, de fonctionnement et prestations sociales).

Le budget "Enseignement" reste très majoritaire avec 90 % des crédits.

Les ressources humaines

Au 31 décembre 2023, la DRAAF comptait 148 agents administratifs et techniques (158 en 2022 et 164 en 2021) dont 63 % de femmes.

Le taux de mobilité (19 arrivées et 28 départs, hors agents non-permanents) s'est élevé à 16 %.

Des missions d'accompagnement des services

- lors de la création du centre de gestion financière (CGF) par transfert des 25 agents comptables à la DRFIP,
- par l'animation du réseau RH des secrétariats généraux communs départementaux,
- par la création d'un poste de coordinatrice entre les services prescripteurs et les agents du CGF.

Les autres missions en 2023

- installer les nouvelles instances du dialogue social,
- optimiser la consommation des crédits de remplacements,
- mettre en œuvre le plan de sobriété.

